

A HANDY WAY OF MAKING FIVE DOLLARS



372 International Cartoon Co., N. Y.

Louisville & Nashville R. R. Co.
 La ligne la mieux équipée offrant le service le plus moderne de la Nouvelle-Orléans aux villes du Nord et du l'Est
 La route du "NEW YORK & NEW ORLEANS, Limited" Train tout en acier, composé entièrement de wagons-lits Pullman, wagon d'observation et Café Club!
 Pour plus amples informations s'adresser au Bureau des billets 201 rue St-Charles

D. MERCIER'S SONS
 Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
 Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants.
 Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et fermé le dimanche. Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieus de la rue du Canal, 2ème District.
 En faisant vos emplettes mentionnez l'Abéille, S. V. P.

F. A. BRUNET.
 IMPORTATEUR DIRECT
 HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER
 313 RUE ROYALE 313
 ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE
 La seule Grande et l'unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
 Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence.
 Les ordres de la campagne sont sollicités.
 PHONE MAIN 4360.

R. G. HOLZER
 317 ET 329 RUE BOURGOGNE NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
 Garage "Holzer" portatif à l'épreuve de la Rouille, et Bâtisse Abri
 FABRICANTS DE PORTES, FENETRES ET PERSIENNES INCOMBUSTIBLES
 Tôles en fer francé, frisé, en forme "V"; gouttières, Tuyaux, Corniches, Chassis-vitrés, plafonds en acier; Couronnes et "finales" de fenêtres. Garde-fous et arçes d'automobiles. Réparations de Radiateurs, etc. Réparations de toitures en ardoises.
 AGENTS POUR LES "NEPONSET PRODUCTS" DE BIRD & SON; ET DES "B. S. WALL BOARD"
 En faisant vos emplettes mentionnez l'Abéille, S. V. P.

CHEMINS DE FER.
 New Orleans Great Northern R.R.
EXCURSIONS
 (Trains de Plaisir)
 Tous les Dimanches
 A LA PAROISSE DE **SAINT TAMMANY**
 Le climat le plus salubre des Etats-Unis.
 Trains de plaisir à Bogalusa "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."
 Wagon-salon pour les excursions de dimanche à Covington. Départ de la gare Terminal à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.
 Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets ou téléphones Main 4800.

Une vraie Villégiature Préparée
 PAR LES **FRISCO LINES**
 AGENT DES BILLETS
 229 rue St-Charles
 Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

Le Train de New York
 Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**
 DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue Un îlot de Broadway. Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant. "A la Carte" Bureau des Billets. 211 RUE ST. CHARLES. Dépôt: Station Terminale, rue du Canal. PHONE MAIN 2000.

VAPEURS.
LIGNE FRANÇAISE
 Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL
 Départ de **NEW YORK** pour **BORDEAUX**
 ROUENNAIS le 1er janvier, 2 p. m.
 LA TOULONNAIS le 8 janvier, 2 p. m.
 LA FAYETTE le 15 janvier, 2 p. m.
 ESPAGNE le 22 janvier, 2 p. m.
 Pour tous renseignements s'adresser Aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL, 202 rue Commerce, Nouvelle-Orléans.

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS
 Exécutez l'Étoile Comme Garantie **PAUL GELPI & FILS AGENTS**
 227 Rue Decatur, Nouvelle-Orléans. En faisant vos emplettes mentionnez l'Abéille, S. V. P.

L. MONROSE ET FILS,
 Assurances en Général
 Feu, Tornado, Vie, Accidents.
 Bureaux 512-13-14 Bataisse Hennes
 Représentant:
 Atlas Assurance Company, Ltd., de Londres; Commercial Union Assurance Company, de Londres; Commercial Union Fire Insurance Company, de New York; The Employer's Liability Assurance Corporation, Ltd., de Londres, Angleterre.

Le Recensement Américain.
 (New-York. — Le recensement qui vient d'être publié fixe à 91,972,266 le nombre des habitants de l'Union; l'augmentation a été de 21 pour cent pour la dernière décennie.
 13,516,000 personnes sont nées hors du territoire de l'Union dont 2,500,000 Allemands et 117,000 Français.
Le Manque de Lait en Allemagne.
 Une circulaire du ministre de l'Intérieur de la Prusse, interdit la vente de la crème pour n'importe quel usage, sauf pour la fabrication du beurre. De même l'emploi du lait et de la crème pour la fabrication du chocolat, des bonbons et des produits similaires, est strictement prohibé. Il est aussi interdit de préparer chez soi de la crème et de nourrir les veaux et les porcs avec du lait. Également défendu d'employer du lait dans la fabrication du pain, dans la préparation des confitures et de la caséine et de tout autre produit technique. La circulaire vise non seulement le lait ordinaire, mais le lait stérilisé et le lait en poudre.

Pour Hâter la Victoire!
 Plus les jours s'écoulent et plus la France apparaît grande aux yeux du monde entier.
 Au lendemain de la ruée sauvage des ennemis, c'est l'Union Sacrée qui nous a permis de nous ressaisir et, aujourd'hui, c'est cette même Union Sacrée, qui en réunissant tous les Français dans un effort enthousiaste va donner la victoire définitive.
 Cet effort, c'est l'emprunt national en cours qui le provoque. Toutes les forces vives de la nation se groupent, en effort pour fournir au pays les milliards qui lui sont nécessaires pour poursuivre heureusement la guerre. Les humbles se joignent aux puissants. Les commerçants, détaillants, Syndicats professionnels, patrons et ouvriers, tous répondent à l'appel. Tous apportent et vont encore apporter tout ce qu'ils peuvent disposer, tout ce qui serait d'ailleurs la proie de l'ennemi si nous devions succomber!
 L'élan est sublime, irrésistible. Il n'est pas un de nous qui ne sache, en effet, que la guerre moderne, en nécessitant de dépenses énormes, est surtout une question d'argent. Et bien cet argent, apporté ainsi en masse dans les caisses de l'Etat.
 En agissant ainsi, nous combattons pour la France avec nos soldats et pour hâter la défaite définitive de nos ennemis.

Un Plan de Convention Économique Austro-Allemand.
 D'après un télégramme de Vienne à l'agence Wolff, le secrétaire d'État hongrois en retraite, M. Joseph Satorény, a déclaré qu'il fallait compléter l'alliance austro-allemande par une convention militaire et une convention économique. Selon lui le plan doit consister à grouper des royaumes indépendants sous le principe d'une politique commerciale unique. La Bulgarie et la Turquie pourraient faire partie de ce groupement.

THE FINANCE & REALTY CO.,
 of Louisiana.
 410 RUE CAMP
 Capital Autorisé, \$500,000.
 Prêts, Hypothèques, Actions et Bons. Assurances, Propriétés Foncières, Perceptions.
 Agence générale de la "MISSOURI STATE LIFE INSURANCE COMPANY".
AVIS DE SUCCESSIONS
 Succession de Mme Joséphine Drouot, épouse de Edward Kunnell.
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 111,291. Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Robert E. Flemming, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
 Par ordre de la Cour THOMAS GONNELL, Greffier.
 GEORGE S. PLATT, Avocat.
 des 17 et 21 20.

VENTES AUX ENCHÈRES.
 Par HARRY LATTER.
 ANNONCE JUDICIAIRE.
 Succession de Mme Edward W. Harper. — Cour Civile de District, Division C. — No. 111,223. — Cottage simple, No. 228 rue Hilary, à l'angle can 200 DE 20 janvier 1916, à midi, la Maison des Propriétés Foncières, No. 211 rue Bourbon. Par Harry Latter, créancier.
 Je vendrai aux enchères publiques à la dite occasion mentionnée, au vertu d'un acte homologué le 11 décembre 1915 par l'Honorable le J. K. Samson, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, des biens meubles et immeubles, la propriété suivante: une certaine lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, ancien plan, maintenant No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la rue Hilary, par une certaine parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, actions, privilèges et dépendances s'y appartenant ou en jouissant, consistant de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, au canton de l'Est, dans le quartier de l'Est, au lot No. 67, nouveau plan, du cadastre, district, canton de l'Est, dans le quartier commercial, Vieux, Adams et Hilary, les lots sont désignés par les numéros 21 et 21 sur un plan tiré par les Messieurs Fardieu, Voyle, le 12 avril 1850. Les dits lots sont désignés de face à la